

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Liberté – Egalité – Fraternité**

**DEPARTEMENT du GERS**

**ARRONDISSEMENT D'AUCH**

**COMMUNE DE VIC FEZENSAC**

**Canton de VIC-FEZENSAC**

N° 2025/D02

**DECISION DU MAIRE**

**prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal**

Le Maire de VIC FEZENSAC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal du 12 mai 2021 portant délégation d'attribution au maire de VIC-FEZENSAC;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 alinéa 4 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% ; lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision du maire n°2024-23 du 13 Juin 2024 relative à l'attribution du marché de travaux d'aménagement d'une maison d'assistante maternelle dans l'ancienne école de Lagraulas MAPA TRAV 202402 attribuant le lot n°3 – DEMOLITION – GROS ŒUVRE – CARRELAGE - FAÏENCE, à la SARL CARO, 8 Rue de la Brèche 32190 VIC-FEZENSAC, pour un montant de 44 772,00€ HT, soit 53 726,40€ TTC.

**CONSIDERANT** la nécessité d'introduire les modifications suivantes par le présent avenant :

- 1°) Plus-value achats carreaux/faïences/plinthes/crédence : 1 ens ;
- 2°) Plus-value pose carrelage WC : 2m<sup>2</sup> ;
- 3°) Plus-value pose carrelage cuisine : 5,50m<sup>2</sup> ;
- 4°) Plus-value pose de plinthes : 12ml ;
- 5°) Pose des carreaux de la crédence de la cuisine : 1 ens ;
- 6°) Coffrage et coulage d'une dalle pour la pose de la pompe à chaleur : 1 ens ;
- 7°) Piquage et coulage de la rampe en béton armé : 1 ens ;
- 8°) Fourniture béton et treillis soudé : 1 ens ;
- 9°) Moins-value faïence murale salle de bain : 9m<sup>2</sup> ;
- 10°) Moins-value étanchéité douche : 3m<sup>2</sup>.

Pour un montant de 2 954,00 HT, soit 3 544,80€ TTC.

**DECIDE**

**Article 1** : DE SIGNER l'avenant n°1 avec la SARL CARO, 8 Rue de la Brèche 32190 VIC-FEZENSAC, portant le montant du lot n°3 – DEMOLITION – GROS ŒUVRE – CARRELAGE - FAÏENCE du marché public de travaux d'aménagement d'une maison d'assistante maternelle dans l'ancienne école de Lagraulas MAPA TRAV 202402 de 44 772,00€, soit 53 726,40€ TTC à 47 726,00€ HT, soit 57 271,20€ TTC.

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le

ID : 032-213204621-20250108-2025\_D02-AR



**Article 2:** Mme la Directrice Générale des Services, le service de gestion comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au Contrôle de la légalité exercé par M. le Préfet du Gers.

**Article 3 :** La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



A VIC-FEZENSAC,

Le 8 janvier 2025,

Madame le Maire

Barbara NETO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Barbara NETO', written over a light grey oval-shaped background.